

Conditions Particulières de Vivid

Services d'Accès aux Comptes Bancaires

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions particulières ("**CP - Comptes Bancaires**") s'appliquent à la relation contractuelle conclue entre le client et Vivid en tant que fournisseur d'une application mobile ("**App de Vivid**") et d'un site Web www.vivid.money ("**Site Web de Vivid**", Site Web de Vivid et App de Vivid collectivement dénommés "**App de Vivid + Site Web**") et régissent les services d'accès aux Cartes Bancaires de Vivid.
- 1.2 Les CP - Comptes Bancaires complètent les Conditions Générales ("**CG**") et les Conditions Particulières App + Web ("**CP - App + Site Web**") et doivent être lues conjointement avec les Conditions Particulières sur les Services d'Accès aux Cartes de Débit ("**CP - Services d'Accès aux Cartes de Débit**"). Les termes non définis dans les CP - Comptes bancaires ont la signification qui leur est donnée dans les CG, les CP - App + Site Web ou les CP - Services d'Accès aux Cartes de Débit.

2. Services d'Accès aux Comptes Bancaires de Vivid

- 2.1 Vivid offre au client la possibilité d'ouvrir et d'exploiter ce qu'on appelle des "**Pockets**". Les Pockets sont constituées d'un ou plusieurs comptes bancaires. Lorsque l'Enregistrement du Compte Bancaire auprès de Vivid a été effectué avec succès, Vivid génère une Pocket ("**Pocket principale**") qui consiste en :
- un compte bancaire libellé en euros et connecté au SEPA ("**Compte Vivid SEPA EURO**")
- (ainsi que d'éventuels "**Comptes Supplémentaires**", les "**Comptes Bancaires Vivid**") via l'App de Vivid ("**Services d'Accès aux Comptes Bancaires fournis par Vivid**").
- 2.2 Sur l'App de Vivid, le client peut ouvrir d'autres Pockets, chacune comprenant au moins un Compte Bancaire Vivid.
- 2.3 Les Comptes Supplémentaires peuvent être des comptes bancaires supplémentaires SEPA et libellés en euros et des comptes en devises étrangères ("**Comptes en Devises Étrangères**") suivant le choix réalisé lors de l'ouverture des Pockets, ou ajoutés ultérieurement à une Pocket. De plus amples informations figurent dans les Conditions Particulières de Solarisbank pour le compte de Vivid Money et peuvent être consultées sur le site <https://www.Solarisbank.com/en/customer-information/> ("**Conditions Particulières relatives au Compte Vivid Money de Solarisbank**").
- 2.4 "**SEPA**" signifie que le compte concerné possède un numéro de compte bancaire et un IBAN propres et peut être utilisé pour les virements SEPA entrants et sortants.
- 2.5 Un Compte en Devises Étrangères peut être utilisé pour (i) acheter et vendre la devise concernée contre des euros et conserver ces montants en devises étrangères sur le compte concerné, (ii) effectuer des transactions avec une Carte Vivid connectée à la Pocket du Compte en Devises Étrangères, (iii) transférer des fonds en devises étrangères à d'autres clients de Vivid qui

9 novembre 2020

possèdent un Compte en Devises Étrangères dans la même devise mais qui ne peuvent pas être utilisés pour effectuer ou recevoir des virements SEPA ou autres transferts.

2.6 Les Services d'Accès aux Comptes Bancaires fournis par Vivid sont fournis avec l'utilisation de l'App de Vivid comme outil pour accéder aux Comptes Bancaires de Vivid, initier des paiements et effectuer certaines autres actions telles que décrites plus en détail dans les Conditions Particulières de Solarisbank pour le compte Vivid Money.

2.6.1 Gestion des comptes

(a) Un client peut modifier un plan de gestion de compte à tout moment dans l'App de Vivid. Lors de la mise à jour, le client doit disposer d'un solde disponible suffisant pour le paiement de frais mensuels.

(b) Un client peut choisir de prolonger un plan de gestion de compte ou de refuser la prolongation à tout moment via l'App de Vivid. Les frais mensuels sont payés une fois par mois à l'avance pour la période de frais à venir. Si vous payez vos frais mensuels le 2 février, les frais mensuels suivants seront facturés le 2 mars (le même jour de chaque mois). Si votre prochaine date de paiement est prévue pour une date qui n'est pas dans un mois donné, vous serez facturé le dernier jour de ce mois. Si le solde disponible sur le Compte Vivid SEPA EURO d'un client est inférieur aux frais mensuels convenus, aucuns frais mensuels ne seront prélevés sur le compte du client et celui-ci sera transféré vers un plan de gestion de compte gratuit.

2.7 De plus amples détails sur les fonctionnalités des Comptes Bancaires de Vivid sont disponibles dans les Conditions Particulières de Solarisbank pour le compte de Vivid Money et sur www.vivid.money.

3. Pockets partagées

3.1 Le client peut partager toute Pocket (alors appelée "**Pocket partagée**") avec d'autres clients Vivid ayant un compte bancaire Vivid actif ("**Utilisateur**") en utilisant la fonction "Partage de Pocket" de l'App de Vivid, telle que décrite en détail dans les Conditions Particulières de Solarisbank pour le compte de Vivid Money. Le client accordera ainsi à l'Utilisateur une procuration bancaire (*Bankvollmacht*) autorisant l'Utilisateur à :

(a) visualiser le solde et les transactions de la Pocket partagée,

(b) ou visualiser le solde de la Pocket partagée et les seules transactions initiées par l'Utilisateur,

(c) accéder aux relevés de compte de la Pocket partagée, si le client le souhaite,

(d) assurer le change de devises entre les différents comptes de la Pocket partagée,

(e) relier une carte de débit Vivid à cette Pocket partagée,

(f) transférer de l'argent vers et depuis cette Pocket partagée (i) depuis et vers d'autres Pockets, (ii) via des virements SEPA ou (iii) en utilisant la carte de débit Vivid qui lui est liée,

(g) consulter d'autres informations relatives à la Pocket partagée.

Notez que tout Utilisateur peut disposer de la totalité du solde de la Pocket partagée. Toute action ou transaction de l'Utilisateur concernant la Pocket partagée sera considérée comme une action ou transaction réalisée au nom et pour le compte du client. La Pocket partagée n'est pas un compte bancaire joint (*Gemeinschaftskonto*). Le client restera le seul bénéficiaire des fonds sur la Pocket partagée. Chaque paiement effectué à partir de la Pocket partagée est considéré comme un paiement du client, quel que soit la personne ayant déclenché le paiement. Par ailleurs, chaque virement entrant dans la Pocket partagée est considéré comme un crédit en faveur du client.

- 3.2 Le client peut révoquer à tout moment la procuration accordée à un utilisateur concernant la Pocket partagée en utilisant la fonction "Refuser l'accès" sur l'App de Vivid.

Cela n'affectera aucune action ou transaction autorisée par l'Utilisateur jusqu'à la révocation. Un Utilisateur peut également quitter une Pocket partagée. Cela mettra également fin à la procuration correspondante. La procuration n'est pas affectée par le décès du client, elle reste en vigueur. En cas de décès de l'Utilisateur, la procuration prend fin avec son décès. En cas d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre du client, toutes les procurations relatives à ses Pockets partagées seront révoquées et ces dernières seront converties en Pockets "classiques", non partagées.

4. Vivid agit en tant que prestataire externe de Solarisbank

- 4.1 Tout Compte Bancaire auprès de Vivid est fourni par Solarisbank.

- 4.2 La mise en œuvre du fonctionnement d'un compte bancaire est qualifié d'opération bancaire en application de l'article L.311-1 du Code monétaire et financier.

- 4.3 Vivid n'est pas agréé pour effectuer des opérations bancaires au sens de l'article L.511-1 du Code monétaire et financier ni pour effectuer des services de paiement au sens de l'article L.314-1 du Code monétaire et financier. Vivid fournit donc des Services d'accès aux Comptes Bancaires exclusivement en tant que prestataire externe de Solarisbank conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

5. Accès aux Services d'Accès aux Comptes Bancaires fournis par Vivid

- 5.1 À la suite de l'Enregistrement et la réception d'une confirmation conformément à la section 4.4 des CP - App + Site Web, le client aura la possibilité de sélectionner des Services d'Accès au Compte Bancaire fournis par Vivid (qui ne peuvent être sélectionnés qu'en même temps que les Services d'Accès aux Cartes de Débit de Vivid).

- 5.2 L'accès aux Services d'Accès aux Comptes Bancaires fournis par Vivid nécessite que le client se conforme à la procédure d'enregistrement ("**Enregistrement du Compte Bancaire auprès de Vivid**") telle que définie dans les CP - App + Site Web.

- 5.3 En remplissant le formulaire d'Enregistrement du Compte Bancaire auprès de Vivid, le client fait une offre ferme

- (a) à Solarisbank de conclure un contrat d'utilisation de compte(s) bancaire(s) sur la base des Conditions Particulières de Solarisbank pour le compte de Vivid Money, et

9 novembre 2020

- (b) à Vivid de conclure un contrat d'utilisation des Services d'Accès aux Comptes Bancaires de Vivid sur la base des Conditions Générales de Vivid.

5.4 Si Vivid accepte cette offre en son propre nom et au nom de Solarisbank, elle enverra une confirmation à l'adresse électronique du client, qui aura pour conséquence d'autoriser le client à utiliser les Services d'Accès au Compte Bancaire fournis par Vivid.

6. Services de gestion du paiement des abonnements

6.1 Grace à l'App de Vivid, le client peut gérer des paiements récurrents sous forme d'ordres permanents, de prélèvements SEPA et de paiements par carte de crédit ("**Services de Gestion des Paiements des Abonnements fournis par Vivid**"). Le client peut (i) gérer les paramètres des ordres permanents, (ii) révoquer une seule opération de paiement par prélèvement automatique exécutée ou (iii) s'opposer à une opération par carte de débit à venir. Les options ci-dessus sont soumises et limitées par le droit applicable et les Conditions Particulières de Solarisbank pour le compte Vivid Money.

7. Traitement des Ordres des Clients dans le cadre des Services d'Accès aux Comptes Bancaires auprès de Vivid

Pour plus de détails concernant les Conditions de Traitement des Commandes Clients dans le cadre des Services d'Accès aux Comptes Bancaires fournis par Vivid, veuillez-vous reporter à la Liste des Prix et des Services qui se trouve sous <https://www.Solarisbank.com/en/customer-information/> et sous www.vivid.money.
